

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

VILLE DE QUIMPER - DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE



Vente de biens de la collectivité sur le site internet Webenchères

N° DEC.2025.04.112.DFCP

LA MAIRE DE LA VILLE DE QUIMPER

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 4 en date du 22 juillet 2020 donnant délégation à madame la maire de Quimper ;

Vu le budget de la ville, compte 01.755.300

Vu le contrat de prestation « Optimum » signé entre la Ville de Quimper et la société Bewide le 12 décembre 2019 ;

Sur proposition du directeur général des services ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

L'objet de la présente décision est de valider les ventes réalisées par la ville de Quimper au 1^{er} trimestre 2025.

Article 2 :

Dans le cadre d'une convention de groupement de commandes, la ville de Quimper et Quimper Bretagne Occidentale ont passé un contrat avec la société SAS BEWIDE le 12 décembre 2019, afin de vendre des biens réformés aux enchères, dans une démarche citoyenne.

La ville de Quimper a cédé les matériels suivants sur le site internet Agorastore de la société Bewide.

Matériel	Acheteur	Montant net	Code vente
CITROEN NEMO GPL V20U	HORACIO CARS - 6 Impasse de l'Activité – 79210 PRIN-DEYRANCON	640 €	2700
Table en verre	ROLLAND Caroline – 364 Voie Romaine – 29000 QUIMPER	30 €	2694
Balayeuse aspiratrice de trottoir V95H	CADOU Jean-René – Rue d'Irlande – 29520 CHATEAUNEUF-DU-FAOU	1 090 €	2653

Le montant total de la vente de ces biens s'élève à **1 760.00 €**.

Article dernier : Exécution

Monsieur le directeur général des services et le comptable public assignataire du Service de Gestion Comptable de Quimper sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision prise par délégation du conseil municipal.

Fait à Quimper, le 24 avril 2025

La maire,
Isabelle ASSIH,

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Compte tenu de :

- la transmission au contrôle de légalité le : 28/04/2025
(AR du 28/04/2025 ID: 029-212902324-20250424-DC1758H1-AR)
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/05/2025

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*